

Le Bureau de la Communauté de Communes Granville Terre et Mer s'est réuni au siège de la Communauté de Communes à Granville, le jeudi 05 octobre 2023 à 17 h 00, sous la présidence de Monsieur Stéphane SORRE, Président de la Communauté de communes.

Date de convocation : 29 septembre 2023.

**Le Président ouvre la séance et procède à l'appel.**

Présents : Hervé BOUGON, Alain BRIÈRE, Jacques CANUET, Valérie COUPEL-BEAUFILS, Gaëlle FAGNEN, Catherine HERSENT, Sophie JULIEN-FARCIS, Annaïg LE JOSSIC, Daniel LÉCUREUIL, Didier LEGUELINEL, Philippe LETENNEUR, Marie-Mathilde LEZAN, Violaine LION, Alain NAVARRET, Jean-Paul PAYEN, Michel PEYRE, Frédérique SARAZIN, Stéphane SORRE.

Absents excusés : Marie-Claude CORBIN, Jérémy DURIER.

Assistaient également à la réunion : Agnès-Anne JOUBERT, Bertrand MERRET.

Décision n°2023-34 Finances
--------------------------------

*(Institutions et vie politique)*

<b>REMPLACEMENT D'UN DES REPRÉSENTANTS SOCIO-PROFESSIONNELS - OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAL</b>
--

Par délibération n° 2020-066 en date du 30 juillet 2020, le Conseil Communautaire a approuvé la révision des statuts de l'Office de Tourisme et le nombre de représentants appelés à siéger au sein de cet EPIC. Il a ainsi été décidé de désigner 19 membres titulaires et autant de suppléants dont 11 représentants de la Communauté de Commune et 8 représentants des professionnels du tourisme.

Madame Marie FOUCHE, élue du Comité de direction, membre du collège des socio-professionnels, filière nautisme, a quitté ses fonctions à la suite de la vente du « Courrier des Iles » et démissionne de son poste d'élue au sein du Comité de direction.

L'OTI a sollicité la filière nautisme pour la remplacer : Monsieur Cédric VIGOT, de la société Blue Life services nautiques, a manifesté son intérêt.

Il est donc proposé au Bureau communautaire de procéder, sur proposition de l'OTI, au remplacement de Madame Marie FOUCHE, comme membre socio-professionnel suppléant du Comité de Direction de l'OTI de Granville Terre et Mer, et de désigner à sa place Monsieur Cédric VIGOT, de la société Blue Life, son remplaçant.

**VU** le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.2121-21 ;

**VU** le code du tourisme ;

**VU** les statuts de l'OTI, notamment son article 2 ;

**VU** la délibération n°2020-066 du 30 juillet 2020 du Conseil communautaire portant modification des statuts de l'OTI ;

**VU** la délibération n°2020-068 du 30 juillet 2020 du Conseil communautaire portant désignation des représentants socio-professionnels siégeant au sein de l'OTI ;

**VU** la délibération n°2021-149 du 16 décembre 2021 du Conseil communautaire donnant délégation au de pouvoirs au Bureau communautaire ;

**CONSIDÉRANT** la candidature de Monsieur Cédric VIGOT proposée par l'Office de Tourisme Intercommunal ;

**Le Bureau communautaire, après en avoir délibéré  
A L'UNANIMITÉ**

- **DÉSIGNE** Monsieur VIGOT Cédric comme membre socio-professionnel suppléant du Comité de direction de l'EPIC « Office de tourisme intercommunal Granville Terre et Mer.

Fait à Granville, 13/10/2023  
Document signé électroniquement

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

050-200042604-20231005-2023-34-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/10/2023